

Féminisme et socialisme

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

1 case.. par an Fr. 25.—
 2 cases. » » 40.—
 La ligne. . . » 0.25

SOMMAIRE : Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Féminisme et Socialisme : E. Gd. — L'Influence morale du Suffrage féminin : L. COMTE. — Couturières et Clientèle : C. DESHUSSES. — De ci, de là... — Le Congrès de la Fédération féministe universitaire de France : P. REBOUR. — Suffragettes et Suffragistes : I.-O. FORD. — Femmes de Suède : Esther MONTELIUS. — Lettre d'Allemagne : Hildegard SACHS. — Notre Bibliothèque : *Essai sur l'hygiène et la prophylaxie antituberculeuse au début du XX^e siècle*; *La réforme de l'auberge*. — A travers les Sociétés.

XIV^e Assemblée générale

DE

L'Alliance Nationale de Sociétés Féminines Suisses

Nous croyons utile d'avertir dès maintenant nos lecteurs que la XIV^e Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses aura lieu à Zurich (Salle du Grand Conseil), les 18 et 19 octobre. Le programme détaillé ne nous est pas encore parvenu; mais nous savons de bonne source que la séance du dimanche matin 19 octobre sera consacrée à l'étude du nouveau projet de loi fédérale sur les fabriques, et que les rapporteurs, MM. Eugster, conseiller national, et A. Steinmann, appartiennent à différents partis politiques. Figurent encore au programme les rapports des différentes Commissions : Assurance maternelle, Travail à domicile, Suffrage féminin, Presse, etc., etc.

Nous rappelons que ces séances sont publiques, et que tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au mouvement féministe en Suisse ne peuvent que gagner à y assister.

Féminisme et Socialisme

Sous ce titre vient d'avoir lieu une petite polémique — fort courtoise, d'ailleurs, comme devraient l'être toutes les polémiques! — dans la *Sentinelle* de la Chaux-de-Fonds, entre M. V. Grandjean et la rédactrice du *Mouvement Féministe*. Le dernier paragraphe de mon article sur le Congrès de Budapest¹ avait paru par trop suffragiste au député socialiste, — suffragiste lui aussi, cependant, — qui déclarait partager entièrement la manière de voir de l'*Arbeiter-Zeitung*, de Vienne. (Ce journal avait, on s'en souvient, critiqué les ouvrières et les employées de Budapest, qui s'étaient associées aux travaux du Congrès pour demander le droit de vote, au lieu de chercher à améliorer leur situation et leur salaire).

« Notre confrère a absolument raison, écrivait à la *Sentinelle* M. Grandjean, et il est clair que si la revendication suffragiste, théorique et lointaine, devait faire oublier les revendications urgentes du socialisme syndicaliste, ce serait là un résultat déplorable. Suffragiste, certainement, mais syndicaliste d'abord, devrait être la devise de toute ouvrière consciente. Et ici, nous sommes obligés de protester avec énergie contre l'opinion de M^{lle} Gourd... Elle

Voir le *Mouvement Féministe* du 10 août, page 5.

« parle vraiment du bulletin de vote comme d'une baguette magique qui fera sortir de terre un élan féministe sitôt que les femmes l'auront conquis!

« Le bulletin de vote! Prenez garde qu'il ne soit un peu comme la République française dont on a dit qu'elle était si belle... sous l'Empire!... Quand les femmes auront le droit de vote (et je souhaite que ce soit demain pour que se vérifie plus vite l'expérience), mais c'est alors que les difficultés commenceront, c'est alors que les femmes découvriront cette chose hideuse, « l'électoratisme », maladie honteuse de la vie politique, mais d'une contagion inévitable, parce qu'il est impossible d'aboutir à aucun résultat sans tenir compte des autres partis, sans composer avec l'adversaire, par conséquent sans marchandage et compromission.

« Les femmes méritent le droit de vote et d'éligibilité tout simplement parce que la justice et la raison l'imposent. Mais qu'elles ne se fassent pas d'illusion sur la valeur de cette arme à trente-six tranchants. Surtout que les ouvrières ne se figurent pas qu'il leur suffira d'être électrices pour transformer les questions économiques : leurs frères de misère ne sont-ils pas électeurs, eux, et qu'est-ce que cela change à leur situation? Ne faut-il pas des années et des années pour obtenir de maigres améliorations?... »

La question est fort intéressante, et mon point de vue méritait d'être précisé. Au fond, il n'y avait, entre mon contradicteur et moi qu'une différence de nuances : lui mettait l'accent sur l'organisation ouvrière, et moi sur le suffrage. « Suffragiste certainement, mais syndicaliste d'abord, devrait être la devise de toute ouvrière consciente », écrivait-il. Et moi, je répète : « Suffragiste d'abord. »

Pourquoi ?

Parce que, si la déplorable situation des ouvriers dans tous les pays d'Amérique et d'Europe peut être — je le reconnais pleinement — améliorée par le syndicat, celui-ci ne peut pas tout. Même les socialistes assistant au Congrès du travail à domicile, tenu à Zurich en 1912, ont été de cet avis, puisqu'ils ont laissé voter sans opposition ce vœu : « ... pour améliorer la situation des travailleurs au point de vue économique, social et hygiénique, le concours coordonné et conscient de l'action législative et de l'action corporative est nécessaire. » Or, qu'est-ce que l'action législative, en ce cas ? La défense par la loi de ceux qui travaillent. Qui fait ces lois ? Qui les prépare, qui les discute, qui les applique ? qui nomme ceux qui sont chargés de les voter et de les exécuter ? L'efficacité du bulletin de vote n'est-elle donc ici qu'une vaine illusion ? Ah ! si dans le cas qui nous occupe des milliers d'ouvrières hongroises pouvaient voter une loi, interdisant l'emploi d'enfants dans les fabriques, ou l'exploitation de jeunes filles, de 2 heures du matin à 10 heures du soir, combien vite seraient balayés ces scandales ! D'autant plus

vite — je le sais, et tiens à l'affirmer ici comme dans les colonnes de la *Sentinelle* — que les femmes suffragistes de tous les milieux, qui souvent ne demandent pas le droit de vote pour elles-mêmes, mais pour les autres, voteraient, elles aussi, avec enthousiasme cette mesure de simple humanité.

Mais il y a plus. Le syndicat d'hommes peut beaucoup. Le syndicat de femmes, très peu. Pourquoi cette différence? Parce que la femme n'est *rien*, politiquement parlant. Parce qu'elle n'a aucun pouvoir électoral, aucune valeur électorale dans le gouvernement et l'administration de son pays. Ceci au point qu'en Angleterre, les « Trades Unions » se refusent à admettre les femmes comme membres tant qu'elles n'ont pas obtenu le levier du vote parlementaire. En effet, cent mille femmes se grouperaient en syndicats, qu'elles n'en seraient pas moins cent mille zéros au point de vue politique, des revendications desquels on ne s'effrayerait guère. On le voit constamment là-bas, où les grèves de femmes avortent misérablement, tandis que les grèves d'hommes attirent l'attention du gouvernement lui-même. Partout, au contraire, où les femmes ont le droit de vote, le taux des salaires féminins remonte, et le principe « à travail égal, salaire égal » est mis en vigueur. « Sans suffrage, avaient déjà affirmé à Stockholm, en 1911, les déléguées de l'Australie, de la Finlande, des Etats affranchis de l'Amérique du Nord, « sans suffrage, les corporations féminines n'ont aucun moyen de « faire valoir leurs réclamations, tandis qu'avec le suffrage, < elles se font écouter et obtiennent des avantages importants. » Et celles qui apportaient au Congrès international cette déclaration ne parlaient pas d'une « revendication théorique et lointaine », mais de faits précis, qui s'étaient produits sous leurs yeux.

Il me semble donc que les syndicalistes, même les plus ardents, devraient faire le raisonnement suivant: Le syndicat peut être un précieux outil pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Mais pour que cet outil soit vraiment utile, il faut qu'il soit bien forgé, ou, en d'autres termes, que le syndicat soit composé de gens à l'action efficace: hommes et femmes électeurs. Travaillons, par conséquent, à obtenir le droit de vote pour les femmes avant de les grouper en bataillons pour défendre leurs intérêts économiques. C'est mettre encore une fois la charrue devant les bœufs que d'envoyer au combat des soldats sans les munir de fusils.

Ajoutons, en terminant, que le suffrage féminin a une importance économique, non seulement pour la femme, mais aussi pour l'homme, et cela simplement par le fait du jeu de l'offre et de la demande. « Le suffrage féminin, a écrit le député travailliste anglais Philip Snowden, mettra un terme à la dépréciation du travail masculin par la concurrence du travail à vil prix de la femme sans organisation et sans vote ».

Et voilà pourquoi nous tous, qui voulons une réforme des conditions du travail féminin, nous sommes avant tout de fervents suffragistes.

E. Gd.

L'Influence morale du Suffrage féminin.

... Nous sommes livrés aux politiciens, et aux pires politiciens. Nous sommes la matière première dont ils se servent pour satisfaire leur petite vanité, leurs folles ambitions.

Il faut nous débarrasser de ces personnalités qui n'en sont pas, et comment?

Tout simplement en introduisant dans le suffrage universel un élément de sérieux, de haute préoccupation morale et sociale qui

le préservera de la grangène, qui l'assainira; et cet élément, c'est l'élément féminin.

Je reste convaincu, en effet, que le jour où le droit de vote sera accordé aux femmes tout changera, parce que la femme prend tout au sérieux et sait placer au premier plan les préoccupations morales qui doivent primer toutes les autres.

Introduisez l'élément féminin dans le suffrage universel et vous le moraliserez, vous l'assainirez; et si vous le repoussez, c'est que, en vérité, vous obéissez à cet instinct de conservation qui nous pousse toujours à combattre toute mesure, toute amélioration dont la réalisation compromet nos petits intérêts et nos mesquines ambitions.

L. COMTE

(Le Relèvement Social, août 1913)

COUTURIÈRES ET CLIENTÈLE

La Section genevoise de la L. S. A. a été amenée, l'hiver dernier, à s'occuper du paiement des factures des couturières. L'enquête à laquelle elle s'est livrée à ce sujet, et les démarches qui en ont été le résultat, nous ont paru d'un intérêt si spécialement féminin que nous sommes heureuses de faire paraître dans les colonnes du Mouvement Féministe l'article écrit sur ce sujet par la secrétaire de la Ligue genevoise. (Réd.)

En automne 1912, notre secrétariat recevait la lettre suivante :

Madame,

Connaissant l'intérêt que vous me portez, je me fais un plaisir de vous informer que je suis à même de continuer dans des conditions satisfaisantes l'atelier de couture que j'ai ouvert, il y a quatre ans.

Si je vous dis cela, c'est que je considère que l'état de prospérité de mes affaires est dû, pour une bonne part, aux bons conseils et à la bonne volonté de clientes observant les recommandations de la L. S. A.

Dans la huitaine suivant chaque livraison, j'envoie toujours ma note; et payée régulièrement, je peux faire face à toutes mes échéances et posséder la confiance de mes propres fournisseurs, que je paie à mon tour régulièrement.

Dernièrement, un placier en soieries me mettait au courant de la situation d'une bonne couturière qui, après avoir eu le courage et la peine de créer une maison de couture, dut renoncer à la lutte. Pourquoi? Les rentrées d'argent très pénibles l'obligeaient à payer elle-même à longue échéance: les escomptes lui étaient supprimés. De là des bénéfices nuls; aussi, elle préféra sa journée d'ouvrière, qui lui est payée régulièrement, et dut renoncer à son atelier, parce que des milliers de francs lui étaient dus.

Voilà ce qui aurait pu m'arriver!

Ne pourrais-je pas, à mon tour, faire quelque chose pour la L.S.A.? Peut-être mettre bien en vue, dans mon salon d'essayage, un petit écriteau ainsi conçu:

« Initiative de la L. S. A.

« La facture est envoyée dans les huit jours

« qui suivent la livraison. »

Est-ce que les couturières qui n'osent pas envoyer leur note, de peur de mécontenter leurs clientes et de les perdre, ne seraient pas contentes d'avoir un de ces écriteaux qui leur faciliterait l'essai d'une amélioration certaine.

Je puis leur dire que je n'ai pas fâché mes clientes qui comprennent que l'argent est le plus grand souci du commerce.

J'ai été encouragée dans cette voie par les membres de la L.S.A.; en reconnaissance, j'encourage de tout cœur les couturières à suivre cet exemple, et elles seront étonnées combien elles y trouveront de satisfaction et de profit.

Veuillez agréer, etc.

Après lecture de cette lettre, particulièrement intéressante pour une section qui a toujours mis la question des paiements au premier rang de ses préoccupations, une commission de dames se forma immédiatement, et une enquête permettant de réunir